

► ENTREPRISE INDIVIDUELLE ◀ CHANGEMENT DE NOM COMMERCIAL, NOM PROFESSIONNEL OU ENSEIGNE



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur
notre site internet :

www.cm-alsace.fr

Rubriques

➤ Créer et Reprendre
Centre de Formalités
des Entreprises

Formulaire :

1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Document complémentaire à joindre en annexe du formulaire :

I. **CHANGEMENT, AJOUT OU SUPPRESSION DE NOM COMMERCIAL / NOM PROFESSIONNEL** *Appellation sous laquelle est exercé le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise*

- Pas de pièce justificative

Frais à verser

Micro-entreprise :

- **Gratuit**

Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace en cas d'activité uniquement artisanale

- **40,00 €** par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace et au Tribunal Judiciaire en cas d'activité artisanale et commerciale

- **13,33 €** par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers
- **93,70 €** par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

II. **CHANGEMENT, AJOUT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE**

Signe extérieur, visible, apposé sur la façade d'un établissement permettant d'individualiser une entreprise ou un commerce, de l'identifier, de le localiser géographiquement et de fidéliser une clientèle

- Pas de pièce justificative

Frais à verser

Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace en cas d'activité uniquement artisanale

- **40,00 €** par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace et au Registre du Commerce et des sociétés en cas d'activité artisanale et commerciale

- **13,33 €** par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers
- **48,70 €** par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :